



**Enseignants de l'Unsa Toulouse**

Un syndicat de la maternelle au lycée

**Groupe de travail académique : Evolution de la carte des postes de CTX et d'ATCT  
17 octobre 2013 – Rectorat**

*Présents : Vincent Denis (SGA), Laurent Mach (DOS), Eric Szmata (DAFPIC), Didier Vanderperre (IA-IPR STI2D), Béatrice BONNAZI (IA-IPR Tertiaire), IEN, DPE, 2 représentants FSU, 1 représentant SGEN CFDT, 2 représentants Unsa Education : Virginie RUBIRA (SE-UNSA), Géraldine LAVABRE (SNPCT – UNSA)*

**1/ Etat existant de la carte des postes CTX et ATCT :**

M. Denis ouvre la réunion en expliquant que la carte des postes de CTX et d'ATCT n'a pas évolué depuis quelques années. De plus, certains mouvements proposés par des Chefs d'Etablissement posent problème en CT.

Déclaration de Virginie RUBIRA pour le SE-UNSA : l'organisation d'un GT ATCT est une demande de l'UNSA Education lors du CTA. Nous nous félicitons à ce titre de la mise en place aujourd'hui de ce GT. Nous souhaitons que d'autres GT soient prévus pour mener à terme cette réflexion sur les besoins et les modes de répartition des postes si cela s'avère nécessaire.

M. Szmata précise qu'il y a eu des évolutions, ces dernières années : réforme de la voie professionnelle, de la voie technologique, mise en œuvre du continuum BAC-3/BAC+3. Tous ces changements contribuent à redéfinir les tâches du CTX et donc la carte des postes.

Géraldine Lavabre, SNPCT – UNSA précise que le SNPCT souhaite travailler de manière constructive, à l'élaboration d'un outil et qu'il souhaite pouvoir y participer pleinement. Une proposition est faite de se rapprocher de l'outil mis en place en 2006 qui était une bonne base, à ce moment-là.

Le Rectorat répond que la méthode qu'ils proposent est sensiblement identique mais qu'il faut tenir compte des évolutions des établissements.

M. Denis précise que c'est un outil qui doit être souple et adaptable. Il précise que l'on est sur la phase organisationnelle.

Il y aura une seconde réunion (en novembre, vraisemblablement) avec un projet d'outil. L'outil devra rester dans le groupe de travail et ne pas être diffusé pour l'instant. La nouvelle carte des postes doit être opérationnelle pour la rentrée 2014.

Le cas des cités scolaires est posé par le Rectorat : si le besoin fait apparaître 2 postes, l'idée est d'aller vers un CTX et un ATCT.

M. Szmata explique qu'un CTX doit pouvoir piloter les équipes de LP et de BTS, pour pouvoir faire réussir ces élèves-là. D'où la nécessité d'un seul « pilote » quand il y a LP et LEGT. Il insiste sur le fait que le CTX est responsable pédagogiques des formations professionnelles et technologiques. Le CTX doit pouvoir piloter le continuum BAC-3/BAC +3.

**Le SNPCT –UNSA approuve cette définition du rôle de CTX.**

M. Szmata affirme qu'il peut y avoir 1 CTX et plusieurs ATCT dans certains établissements suivant le nombre de filières et suivant la diversité des filières. M. Szmata pose le problème du profil d'ATCT, très divers aujourd'hui et la nécessité de professionnaliser les postes d'ATCT. Il précise qu'il faut mettre en place de véritable fiche poste pour les ATCT, le métier est en pleine évolution et aujourd'hui, le statut d'ATCT n'existe pas.

Le SNPCT – UNSA confirme la diversité des profils. Cela a pu être vérifié par une enquête de terrain. Nous insistons sur la nécessité de stabiliser les personnes sur ces postes-là pour tendre vers une certaine efficacité.

Le Rectorat répond que certaines situations sont complexes, notamment en raison des ETP partagés. Le SNPCT - UNSA propose la solution de partage sur 2 établissements voisins, si les 0,5 ETP ne peuvent pas être augmentés en 1 ETP.

## 2/ Méthodologie proposée de l'outil à mettre en place :

Critères pris en compte :

- **Effectifs concernés**
- **Filière professionnelle et technologique**
- **Spécialités :**  
**4 types de filières professionnelles : industrielles, tertiaires (dont hôtellerie), sanitaires, santé, métiers d'art.**  
**Spécialités dans la voie technologique : SI (même si c'est général), STI2D, STI2A, STL, ST2S, STMG, Techno**  
**Hotellerie**  
**3ème prépa pro, Formations post-bac : BTS.**

La diversité des filières dans un EPLE sera valorisée.

Le professionnel (BTS inclus) sera valorisé 2 fois plus que le technologique. Ce critère permet de tenir compte de la quantité de travail et de sa complexité. Des points seront donnés par tranche d'effectifs sur les filières.

CPGE non prise en compte : les tâches du CTX pour gérer ces divisions sont minimales.

Licence pro non prise en compte : budget de l'université.

EEX 2nde : non pris en compte.

Le SNPCT-UNSA s'étonne de la non-prise en compte des CPGE scientifiques à caractère technique et des EEX 2nde à caractère technologique.

M. Szmata répond que les EEX 2<sup>nde</sup> sont pris en compte dans le calcul de l'indemnité de responsabilité. C'est le DAFPIC qui a fait la liste des EEX pris en compte. Les CPGE et les EEX 2nde interviendront par contre, comme éléments de contexte.

**Dans ces conditions, la méthodologie présentée satisfait le SNPCT – UNSA. Elle lui semble équitable.**

M. Denis propose de se poser la question sur le nombre de postes actuels CTX et ATCT. Est-il suffisant, aujourd'hui, par rapport aux évolutions ? S'il faut créer des postes supplémentaires, ils seront pris sur le budget « postes enseignants ». Cette question, s'il y a lieu, pourra être discutée en CTA.

M. Szmata explique qu'il faudra tenir compte de seuils entre 0 – 450 élèves, pour savoir si on met des heures de coordination, l'accompagnement d'un CTX voisin ou encore un ATCT, pour les établissements dont les effectifs ne dépassent pas 450.

Le SNPCT-UNSA réaffirme que la gestion de filières par le Chef de Travaux de l'établissement voisin pose des problèmes de pilotage. Si cette configuration est envisagée, il faut poser le cadre pour que le Chef de Travaux « voisin » ait une certaine légitimité par rapport à l'équipe de direction de l'établissement concerné.

M. Szmata propose que la commission de recrutement du vivier des CTX se réunisse tous les ans et non pas tous les 3 ans, pour être plus réactif. Il déplore que des CTX expérimentés ne se soient pas positionnés sur les postes laissés vacants suite à une mutation et un succès au concours d'IEN. En effet, ces postes concernaient des établissements importants.

Le SNPCT-UNSA demande des précisions sur la prise en compte des EREA.

Le Rectorat répond que les EREA sont traités à part. En effet, pour 3 EREA, il y a 3 postes de CTX.

L'UNSA Education devra se montrer attentive à la détermination des seuils pour les tranches d'effectifs des filières et surtout pour les tranches en dessous du seuil des 450 élèves.

